

Mr. P. Roux N.^o 1

Marseille

Marseille, le 1^{er} Mars 1820.

Messieurs

La circulaire d'autre part vous annonce la cessation de notre ancien établissement D'ARGENTI et RALLI. Par la présente, nous avons l'honneur de vous faire part qu'indépendamment de notre maison de Smyrne, gérée par MM. SECHIARI et ARGENTI, membres de l'ancienne société, nous formons encore celle-ci sous la raison de commerce D'ARGENTI et Comp.^e, laquelle sera dirigée par notre sieur PANTALEON ARGENTI, dont la signature est ci-bas, et à laquelle seule vous voudrez bien ajouter foi.

Ces deux maisons entièrement unies d'intérêts, seront solidai-
rement garanties l'une de l'autre, ainsi que l'a déclarée par ses
lettres celle de Smyrne.

Notre Commerce continuera sur le même pied que précédem-
ment ; les mêmes principes ne cesseront de nous diriger, et nous
serons Messieurs bien flattés de conserver toujours l'es-
time et la confiance dont vous nous avez constamment honorés.

Recevez, Messieurs l'offre sincère de nos services
et nos salutations les plus affectueuses.

Signature de N. S. PANTALEON ARGENTI.

D. Argenti & C°